728 (2021-2022) — N° 3

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

6 DÉCEMBRE 2021

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 *

AMENDEMENTS

proposés par

M. Bierin, Mme Nikolic et M. Fontaine

4e session de la XIe législature
* Voir Doc. **728** (2021-2022) – Nos 1, 1*bis* et 2

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022

AMENDEMENTS

Amendement n°1

Dans l'article 175 du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, l'alinéa 7 est remplacé par ce qui suit :

« Par dérogation à l'article 51*ter*, §2, du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, la dotation de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) est fixée à 6 150 000 euros en 2022. »

Amendement n°2

Dans le même projet de décret, les crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 41.01.40 du programme 083 de la division organique 16 intitulé « Dotation à la CWaPE » sont augmentés de 600 milliers d'euros.

Cette augmentation est compensée par une diminution de :

– 300 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 31.02.32 du programme 083 de la division organique 16 intitulé « AMURE »;

– 150 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 51.01.12 du programme 083 de la division organique 16 intitulé « subventions visant la recherche dans le domaine de l'énergie »;

– 150 milliers d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 61.03.41 du programme 083 de la division organique 16 intitulé « Primes Energie - Transfert aux OAP ».

JUSTIFICATION

Par ces amendements, il est prévu d'augmenter le budget de la CWaPE de 600 000 euros.

Cette augmentation est nécessaire pour permettre à la CWaPE d'assurer certaines missions essentielles comme le développement de la méthodologie tarifaire 2024-2028, le traitement des dossiers réseaux alternatifs et communautés d'énergie, le Service régional de médiation pour l'énergie (SRME), l'appui juridique et le renforcement du département, les études externes prospectives et les journées d'études.

O. BIERIN

D. NIKOLIC

E. FONTAINE